



# NATIONAL BEACH SOCCER 2022

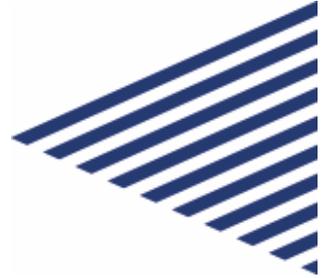
-

## Phase District

06/04/2022

# SOMMAIRE

---



**01**

Contexte

**02**

Organisation

**03**

Formats

**04**

Administratif

# 01

## Contexte

---



# Contexte

## Reprise de la compétition Masculine

- Organisé par LFA pendant plus de 10 saisons, le National Beach Soccer masculin est devenu en 2019 une compétition Nationale Fédérale dirigée par la DIRECTION DES COMPETITIONS NATIONALES.
- Après deux saisons totalement blanches pour le Beachsoccer, l'édition 2022 aura bien lieu cette saison.
- *La Finale nationale aura lieu les 14, 15, 16 et 17 juillet 2022 à CHATEAUROUX*
- *Il y aura 12 équipes qualifiées pour la finale, soit 1 place pour la Ligue des HAUTS DE FRANCE.*

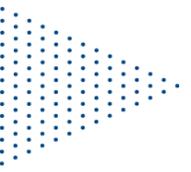
# 02

# Organisation

---



# Organisation générale



- La FFF est responsable de l'organisation générale de la finale du National Beach Soccer.
- Elle valide l'engagement des Ligues (*date limite des engagements fixée au 30 avril 2022*) et définit le règlement de la compétition.
- Elle s'appuie sur la Ligue et ses Districts pour l'organisation de la compétition au niveau Départemental et Régional.

# Cahier des charges

## Terrain de jeu

Les rencontres de la Phase de District se dérouleront sur les terrains permanents de l'AS Marck et de l'US Blaringhem, ainsi que sur les terrains semi-permanents du Portel et du Touquet.

## Format Epreuve

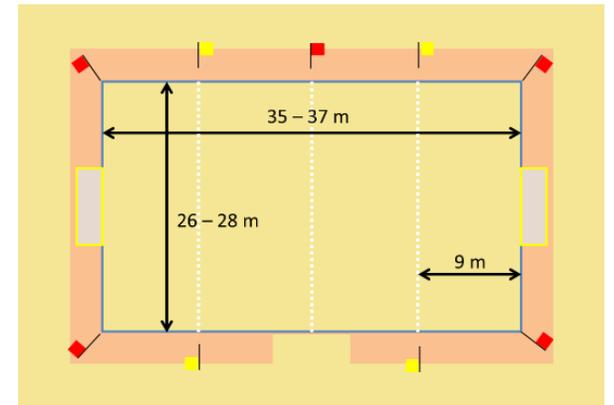
- Le format (Format Championnat, Format Coupe) sera établi en fonction du nombre d'équipes engagées
- La phase District se déroulera sur les semaines 22 - 23 - 24 et 25
- Les dates seront également fixées en fonction des disponibilités des équipes (Soir en semaine ou week-end)

## Sportif

- 4 équipes minimum
- 2 arbitres officiels par match
- Matches de 3 x 12 minutes
- 2 matches maximum par équipe et par jour

## Financement

La phase Départementale (District) et la phase Régionales sont respectivement à la charge du District et de la Ligue.



# Répartition géographique

## 1. PHASE DISTRICT

Semaine 22 – 23 – 24 & 25

Marck – Blaringhem – Le Portel – Le Touquet

## 2. PHASE REGIONALE

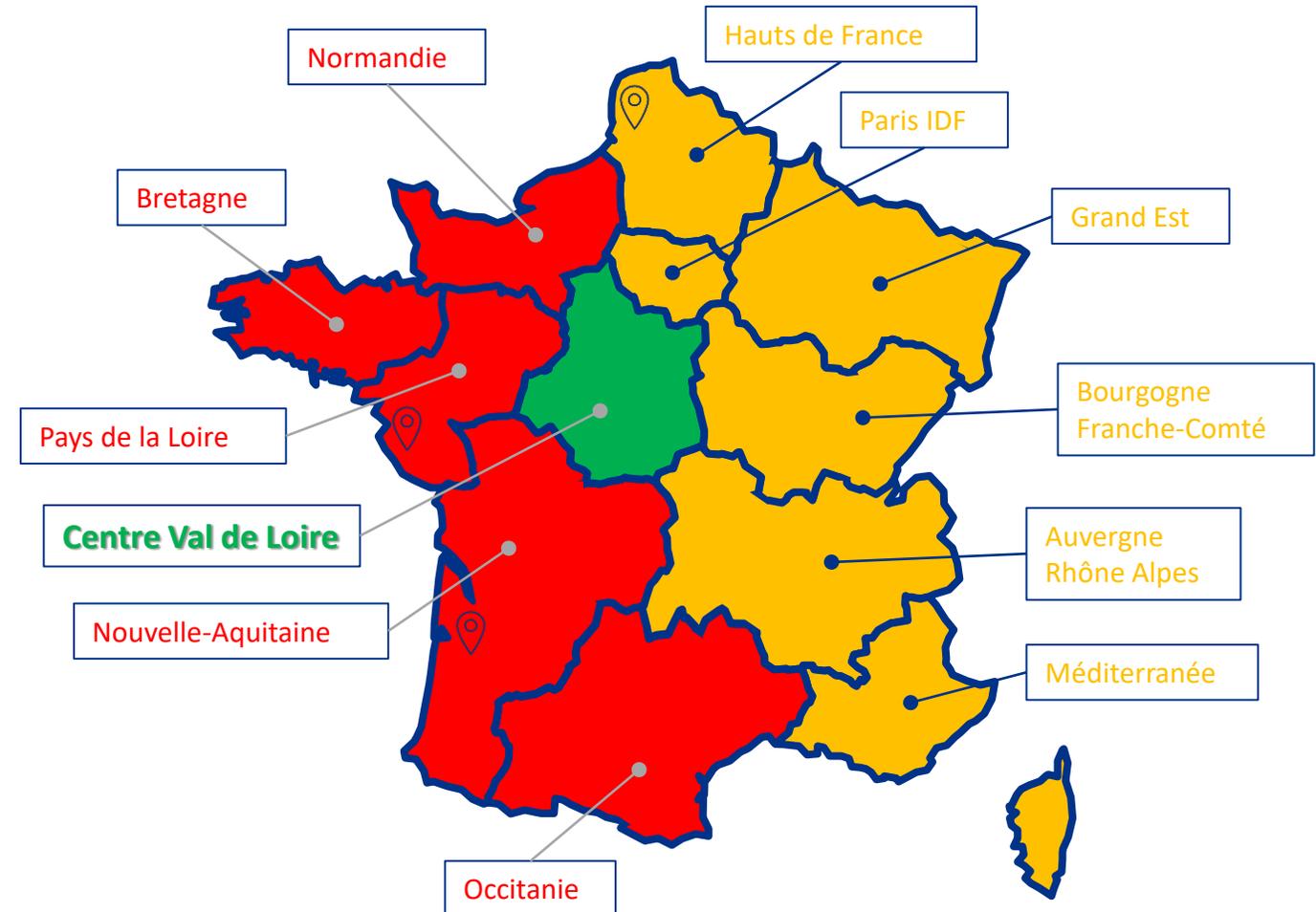
02 & 03 juillet 2022

BLARINGHEM – District Côte d’Opale

## 3. FINALE NATIONALE

14 – 15 – 16 – 17 juillet 2022

Châteauroux – Ligue du Centre Val de Loire



# 03

## Formats

---



# Format Masculin



**Finale Nationale à 12 équipes – 4 jours de compétition.**

▪ Phase départementale – organisation libre

Organisation  
District / Ligue

▪ Phase régionale – format à 4 équipes minimum

▪ Finale Nationale à Châteauroux

Organisation  
F.F.F.



# Format Masculin

## Phase départementale & régionale

- Le District Côte d'Opale organise la Phase Départementale qualificative pour la Finale Régionale.
- Le nombre d'équipes qualifiées pour le DCO sera déterminé en fonction du nombre d'engagement au niveau Régional dans les autres Districts.
- L'équipe d'ETAPLES est directement qualifiée pour la Finale Régionale.
- La **phase régionale** réunira au moins 4 équipes et au maximum 8 équipes, et se déroulera sur 2 journées le week-end du 02 et 03 juillet 2022.
- A l'issue de la phase régionale, 1 équipe sera qualifiée pour la finale Nationale.

04

# Démarches administratives

---



# Annexes à retourner

## Fiche d'engagement club

- A remplir par le club et à retourner au District.
- Préciser les noms, prénoms et numéros de licences des 20 joueurs potentiellement susceptibles de participer à la compétition avec le club engagé. Ces derniers ne pourront pas participer à la dite compétition avec un autre club.
- **Fiche d'engagement à retourner au District ([direction@cotedopale.fff.fr](mailto:direction@cotedopale.fff.fr)) pour le 15 mai 2022**

# Conditions de participation

- Les feuilles de match sont limitées à l'inscription de 14 personnes maximum (dont 12 joueurs maximum et 1 encadrant minimum). Voir [Licences et qualification des joueurs](#) ci-dessous.
- Les listes des clubs engagés et de leurs joueurs sont communiquées à la Fédération par les Ligues concernées au plus tard 15 jours avant l'entrée en compétition (phase district ou régionale).
- **Licences et qualification des joueurs :**
  - Le National Beach Soccer est ouvert aux joueurs de catégorie Senior à laquelle peuvent également participer les joueurs de catégorie U17, U18 et U19, par exception à l'article 12.2 du Statut du Football Diversifié et dans le respect des conditions définies à l'article 73 des Règlements Généraux FFF.
  - Les joueurs doivent être titulaires d'une licence enregistrée **avant le 30 avril** de la saison en cours, au sein du club avec lequel ils participent au National Beach Soccer, et dont la durée de validité s'étend jusqu'à la fin de l'épreuve (Renouvellement 2022/2023 nécessaire en cas de qualification à la Finale Nationale).
  - Il doit s'agir d'une licence de joueur Amateur (Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Loisir). Un joueur ne peut participer à la compétition que pour un seul club.
- Les arbitres exigent la présentation des licences et vérifient l'identité des joueurs avant chaque match.
- Un joueur ne présentant pas de licence peut participer au match sous réserve de respecter les dispositions de l'article 141.1 des Règlements Généraux de la FFF.
- Les dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux ne sont pas applicables. Néanmoins, il est interdit pour tout joueur de participer le même jour à plus de 2 matchs de Beach Soccer.



**MERCI**

**CONTACT :** [bhochart@cotedopale.fff.fr](mailto:bhochart@cotedopale.fff.fr) - tél 03.21.46.98.95 – 06.71.87.97.86